



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 Novembre 2023
L'an deux mille vingt-trois, à 20h00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par
procuration à Mme
BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 17/11/2023

Date d'affichage : 17/11/2023

Objet: D-2023-11-05: Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint sur la Commune de la Roque-en-Provence.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombres d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal .

Ce pourcentage donne pour la Commune de la Roque-en-Provence un effectif maximum de deux adjoints.

Suite à la démission de Madame CORSO-NÉDELEC Scylia du poste de 2^e adjointe, il vous est proposé de

porter à 1 le nombre de postes d'adjoint.

006-210601076-202311134-D-2023-11-05-DE
Reçu le 01/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 5 voix POUR, 0 ABSTENTIONS et 0 VOIX CONTRE, la détermination à 1 poste le nombre d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



Le Maire A.ARGENTI

AR Prefecture

006-210601076-20231124-D_2023_11_05-DE
Reçu le 01/12/2023